

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 906 18 mai 2007

SOMMAIRE

| Achab Holding S.A | Industrial Securities Cuisery, S.à r.l 43464 |
|--|--|
| Almagest Invest S.A43446 | Industrial Securities Nanterre S.à r.l 4346 |
| Baltic Renewables43480 | ING LPFE Italy Holding S.à r.l 43470 |
| Bambo S.A | Inverpart Holdings S.A 43479 |
| Boissonot Finance S.A43448 | IS European Services Sàrl4344 |
| Carey S.A | IS Europe S.à.r.l |
| Carlo Tassara Assets Management S.A. | Kellerhoff S.A |
| 43459 | LA-69 S.A |
| Cirrus Capital S.A43446 | La Parunia S.A |
| Cogefilux43446 | Maasven S.à r.l |
| CZ Top Sàrl43474 | Maxiweb S.A |
| Datema Financial Group S.A 43447 | MGI International Luxembourg S.à r.l 43459 |
| Davidson Consulting SA43449 | Mondial Investments S.A 4347 |
| Digital Realty (Welwyn)43452 | MTZ International S.A |
| Eluru Holding S.A | Multiplex International Group S.A 43479 |
| E-Ness SA43462 | Ordilux Holding S.A |
| Finpartec S.A | Parvadomus S.A |
| Fleron S.A | Properties International Investment S.A. |
| Futuro Holding S.A | |
| Gebarde Media Investments S.A 43447 | Quarry S.A |
| Gensur Management S.A 43479 | Serim International S.A 4346 |
| Gian Burrasca S.A.H | Service Plus Management S.A 4347 |
| Global Investech S.A | Société de Participation du Grand-Duché |
| G.M.G. Real Estate S.A | 4346 |
| GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l. | Sofie S.à r.l |
| 43472 | S.P.G.M. S.à r.l |
| GSO Luxembourg Origination Funding S.à | Strasrea S.A |
| r.l | Swicorp International Holdings S.A 43459 |
| GSS III Partners SNFH S.à.r.l 43450 | T.E.S. Europe |
| GSS III Partners SN S.à.r.l | The Body Shop Luxembourg S.à r.l 4347 |
| GSS III Partners Wuppertal S.à.r.l 43445 | T-Logistics S.à r.l |
| Herule Finance S.A | Tulpen S.à r.l |
| Home Institut Benelux43451 | Unilux S.A |
| HSBC Trinkaus & Burkhardt (Internatio- | Vermietungsgesellschaft Objekt Strassen |
| nal) S.A | S.A |
| IG Log 2 S.à r.l | Work in Progress S.à r.l 43479 |
| IG TOP S.à r.l | |



IS European Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.938.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue a Luxembourg le 6 mars 2007

- 1) L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler de ses fonctions de gérant avec effet au 6 mars 2007,
- 2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20 C, boulevard Emmanuel Servais, comme gérant de la Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- 1. Madame Samia Rabia,
- 2. Monsieur François Brouxel,
- 3. Monsieur Stephen Lawrence,
- 4. Monsieur Michel Chidiac,
- 5. Monsieur Pii Ketvel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042074/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Carey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 122.743.

In the year two thousand and seven, on sixteenth of January.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of CAREY S.A., a société anonyme holding, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 8th 2006 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is called to order at 11.00 a.m. by Ms Chantal Fondeur, private employee, professionally residing in Luxembourg-Eich, who acts as the Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Ms Myriam Wengler, private employee, professionally residing in Luxembourg-Eich.

The Meeting elects as scrutineer M ^e Dominique Leonard, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Amendment of Articles 13, 16 and 18 of the articles of incorporation which now read as follows:
- « **Art. 13. Auditor.** The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders. They shall be appointed by the Board of Directors, which shall determine their number, for a maximum period of six (6) years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.»
- « Art. 16. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.»

« Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.»



- 2.- Removal of DELOITTE SA as auditor appointed to by the General Meeting of the shareholders subsequent to the incorporation of 8th December 2006.
 - 3.- Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

- III. That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. All the shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the Items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change articles 13, 16 and 18 of the articles of incorporation will from now on read as follows:

- « **Art. 13. Auditor.** The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders. They shall be appointed by the Board of Directors, which shall determine their number, for a maximum period of six (6) years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.»
- « **Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.»

« Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.»

Second resolution

The general meeting resolves to remove DELOITTE SA as auditor appointed to by the General Meeting of the share-holders subsequent to the incorporation of 8th December 2006.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 11.11 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded In English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CAREY S.A., une société anonyme holding avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2006, en cours de publication au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Myriam Wengler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur, M ^e Dominique Leonard, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.



Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Modification des articles 13, 16 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:
- « Art. 13. Réviseur d'Entreprises. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, actionnaires ou non. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans et ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment.»
- « Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

« Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.»

- 2. Révocation de DELOITTE SA de sa fonction de commissaire aux comptes tel que nommé à l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue consécutivement à l'acte constitutif en date du 8 décembre 2006.
 - 3. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 13, 16 et 18 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

- « Art. 13. Réviseur d'Entreprises. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, actionnaires ou non. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans et ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment.»
- « Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

« Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer DELOITTE SA de sa fonction de commissaire aux comptes tel que nommé à l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue consécutivement à l'acte constitutif en date du 8 décembre 2006.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.11 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Fondeur, M. Wengler, D. Leonard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 64, case 12. — Reçu 12 euros.



Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1 er février 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007042181/206/137.

(070039602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

IG TOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.073.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue a Luxembourg le 6 mars 2007

- 1) L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler de ses fonctions de gérant avec effet au 6 mars 2007,
- 2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20C, boulevard Emmanuel Servais, comme gérant de la Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- 1. Madame Samia Rabia,
- 2. Monsieur François Brouxel,
- 3. Monsieur Stephen Lawrence,
- 4. Monsieur Michel Chidiac,
- 5. Monsieur Pii Ketvel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042104/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03708. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

MTZ International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.436.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042192/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

GSS III Partners Wuppertal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 100.967.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



T. Van Ingen Gérant

Référence de publication: 2007042355/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03160. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Cirrus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.641.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042335/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04771. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 14.543.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042337/2823/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05289. - Reçu 173 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Cogefilux, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 104.827.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042339/800147/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04763. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Almagest Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.669.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Luxembourg, le 22 mars 2007.



Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042341/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Tulpen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 110, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 91.898.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042336/7511/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05187. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Datema Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.686.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042342/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

LA-69 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.741.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042343/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Gebarde Media Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 44.543.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Signature.

Référence de publication: 2007042353/631/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03626. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Bambo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 69.461.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042345/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Boissonot Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.871.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042347/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04333. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Quarry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 20.388.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature.

Référence de publication: 2007042362/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03775. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.



Davidson Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.348.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 9 mars 2007

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide d'accepter la démission de la société LE COMITIUM INTERNA-TIONAL de sa fonction d'administrateur, et de M. Gilles Malhomme de ses fonctions d'administrateur et d'administrateurdélégué.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer en remplacement comme nouveaux administrateurs:

- M. Jean Marc Assa, employé privé, né le 28 mars 1974 à Paris, demeurant 31, Val Ste Croix à Luxembourg.
- M. Jonathan Beggiato, employé privé, né le 19 juin 1975 à Villerupt, demeurant 31, Val Ste Croix à Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Troisième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide d'accepter la démission de M. Fabien Righeschi de ses fonctions de commissaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer en remplacement à la fonction de commissaire la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, de siège au 31, Val Sainte Croix à Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, autorise le Conseil d'administration à nommer la société EXCELIANCE SA, R.C.S. Luxembourg B 83.412, de siège au 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, comme nouvel administrateur délégué

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 9 mars 2007

La société EXCELIANCE SA, R.C.S. Luxembourg B 83.412, de siège au 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommée administrateur délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007042388/1091/37.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03993. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

GSS III Partners SN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.892.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 101.447.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Van Ingen

Gérant

Référence de publication: 2007042356/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03153. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.



GSS III Partners SNFH S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.172.175,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 100.881.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Van Ingen

Gérant

Référence de publication: 2007042357/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03155. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Unilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.078.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Frederik Wilhelm Wichhart, né le 18 novembre 1928 à Renkum (Pays-Bas), demeurant à Penthouse, Legaspi Towers 300, Roxas Boulevard, Manilles, Philippines.
- Madame Norma Wichhart-Cayton, née le 23 février 1958 à Manilles, (Philippines), demeurant à Penthouse, Legaspi Towers 300, Roxas Boulevard, Manilles, Philippines.

Administrateur de catégorie B

- Monsieur Arno Bijl, né le 24 décembre 1968 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant à L-1331Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 54.585, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour UNILUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042383/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Achab Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.244.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature.

Référence de publication: 2007042363/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03777. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Home Institut Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007042360/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04378. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Maasven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 105.194.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature.

Référence de publication: 2007042364/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03778. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Finpartec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.167.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042365/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04627. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Eluru Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.



ELURU HOLDING S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042366/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03965. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Herule Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.899.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HERULE FINANCE S.A.

M. Carfagna

Administrateur-Délégue

Référence de publication: 2007042373/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04341. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Digital Realty (Welwyn), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.239.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of March.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.214, having its registered office at 22, Grandrue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Annette Kull, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal to her.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of DIGITAL REALTY (WELWYN) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or entities and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad and the holding of any other form of real estate interest in such properties, including for the avoidance of doubt co-ownership rights, as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as



the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. In the case of several managers, the sole partner, or as the case may be, the partners, may decide that they shall be named «A Manager» or «B Manager».

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.



No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one A Manager and one B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and shall always require the consent of one A Manager and one B Manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 15.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 16.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 19. The Company's year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.



Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- 2. The following persons are appointed A Managers of the Company for an indefinite period:
- Mr Michael Frederick Foust, director, born on 16 January 1956 in Ohio, USA, residing at 3 Alverno Court, Redwood City, California 94061, USA;
- Mr Mark Lambourne, managing director, born on 19 April 1961 in Ilford, London, England, residing at 10 Discovery Court, Danville, California 94526, USA.
 - 3. The following person is appointed B Manager of the Company for an indefinite period:
- DOMELS S.à r.l. (formerly NEW LUXCO S.à r.l.), a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B104.715, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.214, ayant son siège social au 22, Grandrue, L-1660 Luxembourg,

ici représentée par Madame Annette Kull, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DIGITAL REALTY (WELWYN) (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés ou entités luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.



Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que l'acquisition de toutes formes de droits immobiliers dans de tels bien immobiliers, y compris des droits de copropriété, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représentée par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider qu'il y aura des Gérants A et Gérants B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et un Gérant B.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.



Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et requièrent au moins l'assentiment d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 19. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.



L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- 2. Sont nommés Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Michael Frederick Foust, administrateur de sociétés, né le 16 janvier 1956 à Ohio, USA, demeurant à 3 Alverno Court, Redwood City, Californie 94061, USA;
- Monsieur Mark Lambourne, directeur manager, né le 19 april 1961 à Ilford, Londres, Royaume-Uni, demeurant à 10 Discovery Court, Danville, Californie 94526, USA.
 - 3. La personne suivante est nommée Gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
- DOMELS S.à r.l. (anc. NEW LUXCO S.à r.l.), une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B104.715, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kull, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2007. Relation: EAC/2007/2395. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2007.

Référence de publication: 2007042333/239/343.

(070039568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Gian Burrasca S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 76.396.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Salvatore Desiderio en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 8 août 2006. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Salvatore Desiderio en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.



Cinquième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli et décide de nommer:

Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue dé la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

I.-P. Fiorucci / S. Desiderio

Référence de publication: 2007042393/43/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00832. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

C.T.A.M., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 mars 2007. Signature.

Référence de publication: 2007042359/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04173. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Swicorp International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.929.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042358/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04111. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

MGI International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 108.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



EURO-SUISSE AUDIT LUXEMBOURG

Agent domiciliataire Signature

Référence de publication: 2007042361/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04376. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Parvadomus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.049.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

PARVADOMUS S.A.

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042367/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03963. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Kellerhoff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.994.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 janvier 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Onelio Piccinelli (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Onelio Piccinelli, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Le Conseil d'Administration M. La Rocca / J.-P. Fiorucci Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042394/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.



Maxiweb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 60.427.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 mars 2007

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- 1. L'assemblée décide de nommer la société NETADVISE SARL ayant son siège social 61B, route de Noertrange L-9543 Wiltz immatriculée R.C.S. Luxembourg B 110.270 au poste d'administrateur.
- 2. L'assemblée décide de nommer la société NETADVISE SARL ayant son siège social 61B, route de Noertrange L-9543 Wiltz immatriculée R.C.S. Luxembourg B 110.270 au poste d'administrateur délégué. Elle pourra engager la société sous sa seule signature. Tous les actes passés au nom et pour compte de la société devront obligatoirement être signés ou cosignés par l'administrateur délégué. Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2012.
 - 3. L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:
 - a. Monsieur Tom Donovan, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande
 - b. Madame Roisin Donovan, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande
 - c. Monsieur David Keogh, demeurant Annamoe Road Dublin 16 Irlande.
- 4. L'assemblée décide de renouveler le mandat au poste d'administrateur délégué de Monsieur Tom Donovan, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande.
- 5. L'assemblée décide de renouveler le mandat au poste de Commissaire aux comptes de la société BCCB INCOR-PORATED Ltd ayant son siège Ajeltake Island Majuro Trust company complex Iles Marshall.

Tous les mandats attribués courront jusqu'à l'assemblée à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042411/4181/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04479. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Industrial Securities Nanterre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 103.765.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue a Luxembourg le 6 mars 2007

- 1) L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler de ses fonctions de gérant avec effet au 6 mars 2007,
- 2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20C, boulevard Emmanuel Servais, comme gérant de la Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- 1. Madame Samia Rabia,
- 2. Monsieur François Brouxel,
- 3. Monsieur Stephen Lawrence,
- 4. Monsieur Michel Chidiac,
- 5. Monsieur Pii Ketvel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042103/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.



Fleron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.417.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042190/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

E-Ness SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 84.789.

L'an deux mille sept, le vingt-sept février;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E-NESS S.A. (No. Matricule 20012229489), actuellement sans siège social;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 84789,

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Capellen, en date du 20 novembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 22.582;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Infanti, expert-comptable, demeurant à Gerpinnes (Belgique);

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Beaufort, administrateur, demeurant à Bettembourg;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Cyril Jussac, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Fixation du siège social à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen;
- 2) Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 2 des Statuts.
- 3) Nominations statutaires;
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

Deuxième résolution

Suite à cette fixation de siège, le deuxième alinéa de l'article 2. des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. deuxième alinéa.** La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Bettembourg»



Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs à savoir:

- Madame Maria Teresa Gonzalez Caballero, administrateur, née à Charleroi (Belgique), le 11 juin 1970, demeurant à B-6060 Charleroi gilly, 9, rue des Hayettes;
- Madame Ingrid Infanti, administrateur, née à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 22 août 1970, demeurant à B-6250 Presles, 2, rue des Vieux Sarts;
- Monsieur Marc Infanti, administrateur, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 7 août 1965, demeurant à B-1410 Waterloo, 45, drève du Moulin;

à compter d'aujourd'hui et leur donne pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Eric Infanti, expert-comptable, né à Charleroi (Belgique), le 15 février 1963 (No. Matricule 19630215157), demeurant à B-6280 Gerpinnes, 25, rue de Petchy;
- Monsieur Ralph Infanti, administrateur, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 15 avril 1969 (No. Matricule 19690415015), demeurant à B-6060 Charleroi, 9, rue des Hayettes;
- Monsieur Marc Infanti, administrateur, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 7 août 1965 (No. Matricule 19650807034), demeurant à B-1410 Waterloo, 45, drève du Moulin;

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur délégué à savoir:

- Madame Maria Teresa Gonzalez Caballero, prédite;

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau administrateur délégué:

- Monsieur Ralph Infanti, prédit;

qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, la société anonyme FIDUCIAIRE & EXPERTISES LUXEMBOURG S.A., siège social à Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 70.909; à compter d'aujourd'hui et lui donne pleine et entière décharge.

Huitième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

- La société anonyme PHOENIX CONSULTING S.A. (No. Matricule 20062220474), avec siège social à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 118.477;

Neuvième et dernière résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à huit cents euro (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Beaufort, E. Infanti, C. Jussac, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 1 er mars 2007. Relation: EAC/2007/1571. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 mars 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007042201/209/86.

(070039873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.



Industrial Securities Cuisery, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 103.756.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mars 2007

- 1) L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler de ses fonctions de gérant avec effet au 6 mars 2007,
- 2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur. Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20c, boulevard Emmanuel Servais, comme gérant de la Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- 1. Madame Samia Rabia,
- 2. Monsieur François Brouxel,
- 3. Monsieur Stephen Lawrence,
- 4. Monsieur Michel Chidiac,
- 5. Monsieur Pii Ketvel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042108/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Properties International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 57.261.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 novembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 106 du 5 mars 1997 et une deuxième et dernière fois suivant une résolution actée sous seing privé de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 2001 prise conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros dont un extrait a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés aux fins de la publication au Mémorial C.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juin 2006

L'assemblée a nommé pour une période de trois ans aux fonctions d'administrateurs:

- a) Madame Daniela Grossi, employée privée, demeurant à l-20158 Milano 18, via Candiani, Administrateur,
- b) Madame Cécile Hemmen, employée privée, demeurant à L-5762 Hassel 6, rue des Champs, Administrateur,
- c) Monsieur Stéphane Bosi, directeur de banque, demeurant à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener, Administrateur.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans et prendra fin lors de l'Assemblée Générale à tenir en juin 2009.

A été appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes: Mademoiselle Candice Bosi, Etudiante, demeurant à F-67000 Strasbourg, 29, rue de Zurich.

La durée du mandat de Commissaire aux comptes est fixée à trois ans et prendra fin lors de l'Assemblée Générale à tenir en juin 2009.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

PROPERTIES INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007042396/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.



Serim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 118.559.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042407/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04456. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Société de Participation du Grand-Duché, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 18.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042392/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04707. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Global Investech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.414.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042403/6312/12.

relei elice de publication. 2007042403/0312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04450. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Sofie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 125.290.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of March.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AL-RAYYAN 2 LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 100.758,

here represented by Mr Nabil Akhertous, private employee, having her professional address at 14, rue du Marchéaux-Herbes, L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of SOFIE S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty- five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least or by the sole partner.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In case of several partners and in the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 11.** Neither creditors of the partners, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.



The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII, notably articles 200-1 and 200-2 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.



- **Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

Name of Subscriber

Number of subscribed shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting of partners

The above named person represented as stated hereabove, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed, for an indefinite period, as managers of the Company:

Mr Cédric Bauer, Directeur de sociétés, with professional address at 203, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, born on 7th November 1973 in Paris;

Mr Philippe Haquenne, private employee, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Lux-embourg, born on 15th January 1948 in Mons; and

Mr Eddy Dôme, private employee, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, born on 16th August 1965 in Waremme.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AL-RAYYAN 2 LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège au 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.758,



ici représenté par Monsieur Nabil Akhertous, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marchéaux-Herbes, L-1728 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de SOFIE S.à r.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(ent) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.



Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- **Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.



E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit: Nom du souscripteur

> de parts souscrites

Nombre

500

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et la comparante représentée comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.
- 2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Cédric Bauer, Directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 203, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, né le 7 novembre 1973 à Paris;

Monsieur Philippe Haquenne, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, né le 15 janvier 1948 à Mons; et

Monsieur Eddy Dôme, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, né le 16 août 1965 à Waremme.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Akhertous, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007. Relation: LAC/2007/1978. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



P. Bettingen.

Senningerberg, le 21 mars 2007.

Référence de publication: 2007042707/202/338.

(070040322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

GSO Luxembourg Origination Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 116.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007042697/272/12.

(070040460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 116.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007042698/272/12.

(070040463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Mondial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.855.

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONDIAL INVESTMENTS S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.855, constituée suivant acte notarié en date du 9 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 12 novembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1 ier juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1406 du 17 décembre 2005. Le siège social a été transféré suivant acte sous seing privé en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 637 du 28 mars 2006.

L'assemblée générale est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, conseil fiscal, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Fauvillers.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social par remboursement de EUR 1.700.000,- aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société et annulation de 68.000 actions.
 - 2. Modification subséquente des statuts.
 - 3. Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les



actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 2.478.950,-) à sept cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 778.950,-) par l'annulation de soixante-huit mille (68.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune soit 1 action de l'actionnaire minoritaire et 67.999 actions de l'actionnaire majoritaire. Le remboursement est fait au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action faisant vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour l'actionnaire minoritaire et un million six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 1.699.975,-) pour l'actionnaire majoritaire.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 778.950,-) représenté par trente et un mille cent cinquante-huit (31.158) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth of February.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders of MONDIAL INVESTMENTS S.A., (hereinafter «the Company») a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered in the trade register and companies of Luxembourg under number B 40.855, incorporated pursuant to a notarial deed on 9 July 1992, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 522 of 12 November 1992. The articles of association of the company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed on 1st June 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1406 of 17 December 2005. The registered office of the Company has been transferred pursuant to a deed under private seal on 26 October 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 637 of 28 March 2006.

The meeting was opened at 2.30 p.m. with Raf Bogaerts, tax adviser, residing in Strassen in the chair, who appointed as secretary Marina Muller, employee, residing in Athus.

The meeting elected as scrutineer Sandy Roeleveld, legal assistant, residing in Fauvillers.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Reduce of the share capital by reimbursement of EUR 1,700,000.- to the shareholders proportionally to their shareholding and cancellation of 68,000 shares.
 - 2.- Subsequent amendment of the Articles of Association.
 - 3.- Miscellaneous
- II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the



represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

- III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, it had been possible to disregard the usual convening, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda which was communicated to them prior to this meeting.
- IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and as such may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by one million seven hundred thousand euros (EUR 1,700,000.-) in order to bring it from its present amount of two million four hundred seventy-eight thousand nine hundred fifty euros (EUR 2,478,950.-) to seven hundred seventy-eight thousand nine hundred fifty euros (EUR 778,950.-) by cancellation of sixty-eight thousand (68,000) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, being one share held by the minority shareholder and 67,999 shares held by the majority shareholder. The decrease of capital is realised by reimburesement of twenty-five euros (EUR 25.-) per share, that is twenty-five euros (EUR 25.-) for the minority shareholder an one million six hundered ninety-nine thousand ninehundered seventy-five euros (EUR 1,699,975.-) for the majority shareholder.

The general meeting confers all rights to the Board of Directors for the execution of that resolution.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association, which will now have the following wording:

«The share capital is set at seven hundred seventy-eight thousand nine hundred fifty euros (EUR 778,950.-) represented by thirty-one thousand one hundred fifty-eight (31,158) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing parties, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signed: R. Bogaerts, S. Roeleveld, A. Maggipinto, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1 $^{\rm er}$ mars 2007, LAC / 2007 / 905. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007042714/7241/124.

(070040356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

CZ Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.248.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mars 2007

- 1) L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler de ses fonctions de gérant avec effet au 6 mars 2007,
- 2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20c, boulevard Emmanuel Servais, comme gérant de la Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.



Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- 1. Madame Samia Rabia,
- 2. Monsieur François Brouxel,
- 3. Monsieur Stephen Lawrence,
- 4. Monsieur Michel Chidiac,
- 5. Monsieur Pii Ketvel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042704/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

The Body Shop Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 122.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007042696/272/13.

(070040456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Futuro Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.542.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour FUTURO HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042468/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09986. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070039550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

La Parunia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.179.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour LA PARUNIA S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007042464/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04047. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

ING LPFE Italy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.045.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007042465/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02959. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

IS Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.157.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mars 2007

- 1) L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler de ses fonctions de gérant avec effet au 6 mars 2007,
- 2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20C, boulevard Emmanuel Servais, comme gérant de la Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- 1. Madame Samia Rabia,
- 2. Monsieur François Brouxel,
- 3. Monsieur Stephen Lawrence,
- 4. Monsieur Michel Chidiac,
- 5. Monsieur Pii Ketvel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042106/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03701. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.



IG Log 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 729.250,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.030.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue a Luxembourg le 6 mars 2007

- 1) L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler de ses fonctions de gérant avec effet au 6 mars 2007,
- 2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur. Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20c, boulevard Emmanuel Servais, comme gérant de la Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- 1. Madame Samia Rabia,
- 2. Monsieur François Brouxel,
- 3. Monsieur Stephen Lawrence,
- 4. Monsieur Michel Chidiac.
- 5. Monsieur Pii Ketvel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042109/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Service Plus Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen. R.C.S. Luxembourg B 89.093.

L'an deux mille sept, le vingt sept février

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERVICE PLUS MANAGE-MENT S.A. (No. Matricule 20022225031) avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 89093;

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 75.780;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Beaufort, administrateur, demeurant à Bettembourg; Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eric Infanti, expert-comptable, demeurant à Gerpinnes (Belgique);

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Cyril Jussac, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Transfert du siège social de Luxembourg à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen;
- 2) Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1 ^{er} des Statuts.
- 3) Nominations statutaires;
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.



Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

Deuxième résolution

Suite à ce transfert de siège, le deuxième alinéa de l'article 1 er .- des statuts est à lire comme suit:

« Art. 1 er . deuxième alinéa. Le siège de la société est établi à Bettembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs à savoir:

- La société anonyme FIDUGROUP HOLDING S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare;
- La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Lawford House-Albert Place, GB-N31 RL Londres;
- Monsieur Jean-Marc Royet, administrateur, né à Charleroi (Belgique), le 20 janvier 1966, demeurant à B-6000 Charleroi, boulevard Jacques Bertrand, 51/3/2;
 - à compter d'aujourd'hui et leur donne pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

Monsieur Eric Infanti, expert-comptable, né à Charleroi (Belgique), le 15 février 1963 (No. Matricule 19630215157), demeurant à B-6280 Gerpinnes, 25, rue de Petchy;

- La société à responsabilité limitée SERVICE PLUS Sàrl (No. Matricule 20063401456), avec siège social en Tunisie à 2070 La Marsa, 14, rue Imam Abou Hanifa;
 - Monsieur Jean-Marc Royet, administrateur, né à Charleroi (Belgique), le 20 janvier 1966 (No. Matricule 19660120231), demeurant à B-6000 Charleroi, boulevard Jacques Bertrand, 51/3/2;

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, la société FID'AUDIT LIMITED, avec siège social à Belize City-Belize, Jasmine Court, 35a, Regent Street;

à compter d'aujourd'hui et lui donne pleine et entière décharge.

Sixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

- La société anonyme PHOENIX CONSULTING S.A. (No. Matricule 20062220474), avec siège social à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 118.477;

Septième et dernière résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à huit cents euro (800,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Beaufort, E. Infanti, C. Jussac, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 1 er mars 2007, Relation: EAC/2007/1570. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 mars 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007042205/209/76.

(070039871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.



Multiplex International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.419.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042197/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Gensur Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R.C.S. Luxembourg B 69.796.

Inverpart Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 71.143.

S.P.G.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schilller.

R.C.S. Luxembourg B 87.212.

Work in Progress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 86.989.

T-Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 36, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 75.140.

Liquidations judiciaires

Par jugements rendus le 15 mars 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6 ième chambre, a ordonné la liquidations des sociétés suivantes:

- 1- GENSUR MANAGEMENT S.A, avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,
- 2- INVERPART HOLDINGS S.A, avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,
- 3- S.P.G.M Sàrl, avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,
- 4- WORK IN PROGRESS Sàrl, avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,
- 5- T-LOGISTICS Sàrl, avec siège social à L-6686, Mertert, 36, route de Wasserbillig.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et nommé liquidateur des sociétés susmentionnées, M ^e Bakhta Tahar, avocat au barreau du Luxembourg.



Pour les sociétés en liquidation

B. Tahar

Liquidateur

Référence de publication: 2007042255/5049/46.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05123. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05124. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05125. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05127. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05126. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

(070039911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

(070039912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

(070039913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

(070039914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Baltic Renewables, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 125.261.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of February.

Before Us, Maître Robert Schuman, notary residing in Differdange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, who last shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

- 1.- INGVARDSON TRADING INTERNATIONAL APS, a company governed by the laws of Danmark having its registered office in DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 10 (RC Danmark N ° 129 43 695)
- 2.- SOUTH WIND ENERGY APS, a company governed by the laws of Danmark having its registered office in DK-4040 lyllinge, Fjordager, 10 (RC Danmark N $^{\circ}$ 100 68 126)

both here represented by Mr Jean-Jacques Lemoine, private employee, residing professionally in L-2212 Luxembourg by virtue of a proxy given on February 19th, 2007,

said proxies being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

- **Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Limited Liability Company is BALTIC RENEWABLES.
- Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.



The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

- Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 30.- (thirty Euro) each.
- **Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.
 - Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.
- **Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.
 - Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.
- **Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.
- **Art. 11.** The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have by the joint signature the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

- **Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.
- **Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.
- **Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.
 - Art. 15. The business year begins on October 1st and ends on September 30th of the next year.
 - Art. 16. Every year on September 30th the annual accounts are drawn up by the managers.
 - Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.
- **Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

- **Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on September 30th, 2007.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the members as follows:

| 1 INGVARDSON TRADING INTERNATIONAL APS, prenamed | 250 |
|--|-----|
| 2 SOUTH WIND ENERGY APS, prenamed | 250 |
| Total: | 500 |



All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,500.- EUR.

Resolutions of the members

The members, acting as foresaid, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as managers:

- 1.- Mr Per Villum Hansen, director, born in Soelleroed (DK) on August 9th, 1945 residing in DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 0
- 2.- Mr Carlo Berton, director, born in Rome (Italy) on June 16th, 1949, residing in I-00178 Rome, 4, Via Oppido Mamortina

with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

- 1.- INGVARDSON TRADING INTERNATIONAL APS, une société régie par les lois du Danmark, ayant son siège social établi à DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 10 (RC Danmark N ° 129 43 695)
- 2.- SOUTH WIND ENERGY APS, une société régie par les lois du Danmark, ayant son siège social établi à DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 10 (RC Danmark N ° 100 68 126)

ici représentées par Monsieur Jean-Jacques Lemoine, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 février 2007,

lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société à responsabilité limitée prend la dénomination de BALTIC RENEWABLES.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à 15.000,- EUR (quinze mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 30,- EUR (trente euros) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers les gérants ont par les signatures conjointes de deux d'entre eux les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
 - **Art. 15.** L'année sociale commence le 1 ^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.
 - Art. 16. Chaque année, le 30 septembre la gérance établit les comptes annuels.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

- Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.



Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 septembre 2007.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par les associées comme suit:

| 1 INGVARDSON TRADING INTERNATIONAL APS, prenamed | 250 |
|--|-----|
| 2 SOUTH WIND ENERGY APS, prenamed | 250 |
| | 500 |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 15.000,- EUR (quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

Résolutions des associées

Les associées prédésignées, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelées aux fonctions de gérants:

- 1.- M. Per Villum Hansen, administrateur de société, né à Soelleroed (DK) le 9 août 1945, demeurant à DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 10.
- 2.- M. Carlo Berton, administrateur de société, né à Rome (Italie) le 16 juin 1949, demeurant à I-00178 Rome, Via Oppido Mamertina 4,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Les mandat des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lemoine, R. Schuman.

Enregistré à Luxembourg, le 1 er mars 2007, Relation: LAC/2007/952. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 mars 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007042266/206/231.

(070039846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

T.E.S. Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 82.089.

L'an deux mille sept, le vingt-sept février

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.E.S. EUROPE S.A. (No. Matricule 20012211601) avec siège social à L-9710 Clervaux, 17, Grand'rue;



inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 82089;

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 9 mai 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 52514;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx de résidence à Mersch, en date du 19 mai 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 58094;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Infanti, expert-comptable, demeurant à Gerpinnes (Belgique);

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Cyril Jussac, employé privé, demeurant à Luxembourg;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jean-Pierre Beaufort, administrateur, demeurant à Bettembourg; Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Transfert du siège social de Clervaux à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen;
- 2) Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1 er des Statuts.
- 3) Changement du pouvoir de signature;
- 4) Modification afférente du dernier alinéa de l'article 6 des Statuts.
- 5) Nominations statutaires;
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-9710 Clervaux, 17, Grand'rue, à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

Deuxième résolution

Suite à ce transfert de siège, le deuxième alinéa de l'article 1 er .- des statuts est à lire comme suit:

« Art. 1 er . deuxième alinéa. Le siège de la société est établi à Bettembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer le pouvoir de signature.

Quatrième résolution

Suite à la prédite résolution, le dernier alinéa de l'article 6.- des statuts est à la lire comme suit:

« Art. 6. dernier alinéa. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs à savoir:

- Monsieur Jean-François Ralet, administrateur, né à Liège (Belgique), le 15 mai 1961, demeurant à L-9710 Clervaux, 17, Grand'rue
- la société anonyme CALCUL S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B32.390;
- Monsieur Jean-Pierre Beaufort, né à Waremme (Belgique), le 4 février 1961, demeurant à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen;

à compter d'aujourd'hui et leur donne pleine et entière décharge.

Sixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Yannick Beaufort, administrateur, né à Waremme (Belgique), le 17 août 1984 (No. Matricule 19840817493), demeurant à B-4300 Waremme, allée du Long Près, 46;
- Monsieur Jean François Pierard, administrateur, né à Gosselies (Belgique), le 5 octobre 1955 (No. Matricule 19551005871), demeurant à B-6040 Jumet, rue du Masy, 34;



- Monsieur Jean-Pierre Beaufort, né à Waremme (Belgique), le 4 février 1961 (No. Matricule 19610204859), demeurant à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen;

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur délégué:

- Monsieur Jean-Pierre Beaufort, prédit;

qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Huitième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, la société anonyme LUX AUDIT S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 25.797; à compter d'aujourd'hui et lui donne pleine et entière décharge.

Neuvième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

- La société anonyme PHOENIX CONSULTING S.A. (No. Matricule 20062220474), avec siège social à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 118.477;

Dixième et dernière résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à huit cents euro (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Beaufort, E. Infanti, C. Jussac, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 1 er mars 2007. Relation: EAC/2007/1569. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 mars 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007042196/209/93.

(070039877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Strasrea S.A., Société Anonyme,

(anc. Vermietungsgesellschaft Objekt Strassen S.A.). Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.758.

L'an deux mille sept, le douze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VERMIETUNGSGESELL-SCHAFT OBJEKT STRASSEN S.A., ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.758, constituée suivant acte reçu le 8 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 478 du 23 novembre 1994.

L'assemblée est présidée par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.



III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1- Changement de la dénomination de VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT STRASSEN S.A. en STRASREA S.A.
- 2 Démissions des administrateurs, à savoir Messieurs Gusbin et Senepart et de l'administrateur et administrateurdélégué Monsieur Coucke, et du commissaire aux comptes, Monsieur Ikhtiar et décharge jusqu'au 8 décembre 2006;
- 3- Création de deux catégories d'Administrateurs A et B et modification conséquente des pouvoirs de signatures engageant la société
- 4- Nominations de Messieurs Luc et Marc Liegeois en tant qu'Administrateurs de catégorie A et de Messieurs Jean-Marc Faber et Christophe Mouton en tant qu'Administrateurs de catégorie B
- 5 Nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société
 - 6 Transfert du siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en STRASREA S.A. et de modifier en conséquence l'article 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination actuelle STRASREA S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prendre acte des démissions des administrateurs et administrateurs délégués en place savoir Messieurs Gusbin, Senepart et Coucke, ainsi que de la démission du commissaire aux comptes Monsieur Ikhtiar, et leur consent décharge pour leurs activités dans le cadre de leur missions respectives jusqu'au 8 décembre 2006.

Troisième résolution

L'assemblée décide que le conseil d'administration sera composé de deux catégories d'administrateurs dénommés administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non divisé en administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B, pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.»

La société décide en outre de modifier les pouvoirs de signature pouvant engager la société en modifiant le deuxième alinéa de l'article 6 comme suit:

« **Art. 6. alinéa 2.** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans à compter des présentes:

Administrateurs de catégorie A:

Monsieur Luc Liégeois, né à Kinshasa, le 24 mai 1971, demeurant à 12, Bosweidelaan, B-1640 Sint-Genesius-Rode.

Monsieur Marc Liégeois, né à Kinshasa, le 22 mai 1968, demeurant à 41, avenue Eugène Demolder, B-1030 Schaerbeek.

Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Jean-Marc Faber, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Monsieur Christophe Mouton, né à Saint-Mard (Belgique), le 20 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans à compter des présentes:

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée décide en conséquence de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 ^{er} comme suit: «Le siège social est établi à Luxembourg».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 157S, fol. 96, case 4. — Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007042277/211/85.

(070039593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Ordilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.356.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 février 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signatures Le domiciliataire

Référence de publication: 2007042127/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

G.M.G. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.424.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 février 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signatures Le domiciliataire

Référence de publication: 2007042116/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck